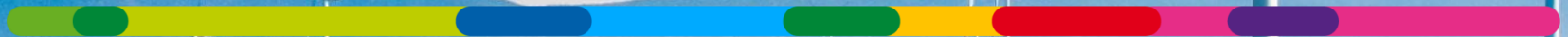

Présentation sécurité/environnement firmes tierces



ENGIE
Electrabel



Bienvenue en Zone de production Classique SUD



Table des matières

Chapitre 1

REGLES GENERALES

Chapitre 2

URGENCES

Chapitre 3

AUTORISATIONS

Chapitre 4

MOYENS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Table des matières

Chapitre 5

RISQUES

Chapitre 6

SIGNALISATION

Chapitre 7

ENVIRONNEMENT

01

Règles générales



Chapitre 1 : Règles générales

NO LIFE AT RISK

Vous devez respecter en permanence les règles qui suivent.



S'ACCROCHER

Accrochez votre harnais quand vous travaillez en hauteur.



S'ÉCARTER

Positionnez-vous en dehors de la trajectoire des véhicules, installations et équipements en mouvement.



VÉRIFIER

Vérifiez l'absence d'énergie (mécanique, chimique, électrique, fluides sous pression, etc.) avant de commencer des travaux.



S'ASSURER

Descendez dans la tranchée seulement si une protection appropriée contre l'ensevelissement est en place.



CONTRÔLER

Avant d'entrer dans un espace confiné, contrôlez que l'atmosphère est sûre et surveillez-la pendant que vous travaillez.



S'ARRÊTER

Ne réalisez pas de travaux avec point chaud, avant que les risques d'incendie ou d'explosion aient été éliminés.



ÉVITER

Ne passez pas ou ne restez pas sous une charge.



S'INTERDIRE

Ne travaillez pas et ne conduisez pas sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant.



BANNIR

Ne manipulez pas votre téléphone ou tout autre moyen de communication lorsque vous conduisez.

Règles générales - Les 5 incontournables



Règles générales

- Assurer la santé et la sécurité des personnes
- Respecter l'environnement



Règles générales

Interdictions et restrictions :

- Pas d'alcool
- Pas de drogue
- Fumer (cigarette électronique y compris) => uniquement dans les abris-bus fumeurs
- En certains endroits, interdiction des GSM et des appareils électroniques
- Usage des lances d'incendie uniquement pour les incendies



Règles générales

Accès :

- Accès au site après déclaration de votre entreprise et être en règle de LIMOSA
- Votre entreprise aura préalablement rentré le plan de sécurité / santé / environnement (PSSE)
- Recevoir la présentation sécurité / santé / environnement
- Réussir le test de sécurité
- Vous obtenez alors un badge d'accès



Règles générales

- Le badge reçu pour l'accès au site doit être systématiquement restitué à la fin de la mission (au garde ou via la boîte aux lettres prévue à cet effet)
- Il est obligatoire de toujours porter son badge sur soi. Ceci permet un dénombrement plus rapide, au lieu de rassemblement, en cas d'alarme.
- Utilisez les parkings prévus à cet effet
- Respectez la vitesse de circulation maximum (20 km/h)
- Les bouteilles sous pression doivent être arrimées avec des matériaux non combustibles



Règles générales

Lieux de vie :

- Repas dans les lieux prévus à cet effet
- Ordre et propreté
- Voies de passage libres (espace de rangement de pièces, armoires à outils, établis... balisés)
- Espaces de travail rangés



02

Urgences

ENGIE
Electrabel



Chapitre 2 : Réagir en cas d'urgence

- Rappel: chaque entreprise doit gérer les « petits soins » (présence de boîte de secours, secouristes)
- En cas de blessé plus sérieux : numéro d'appel unique: **4444 (téléphone rouge)**



Réagir en cas d'urgence

➤ 3 signaux d'urgence :

– Avertissement (alerte)

- Son discontinu : réservé au EPI/secouriste **ENGIE** Electrabel : pas d'action demandée; restez attentifs aux consignes sonores

– Evacuation (alarme)

- **Son modulé → évacuez immédiatement vers le lieu de rassemblement muni de votre badge sans utiliser les ascenseurs, sans repasser aux vestiaires.**
- **Même si le signal cesse, rendez-vous au point de rassemblement et attendez le signal de fin d'alarme.**
- Badgez au lieu de rassemblement!

– Fin d'alarme

- Son continu : retour sur chantier autorisé.



● TEST = chaque 1er jeudi du mois vers midi

- Le signal d'alerte peut être accompagné d'un message oral.

Réagir en cas d'urgence

- En cas d'accident, incident, pollution importante ou incident environnemental
 - Un unique numéro d'urgence interne : **4444** (la salle de commande)
 - Prévenir votre hiérarchie ou un responsable **ENGIE Electrabel** (chargé de travail)
 - Soutien possible de l'Equipe de Première Intervention **ENGIE Electrabel** sur site
 - En cas de nécessité de transport vers un hôpital, obligation de s'y rendre en ambulance (interdit via les collègues, les amis, la famille, la voiture personnelle...)



Réagir en cas d'urgence

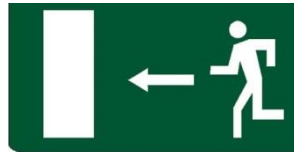
Evacuation

➤ En cas d'évacuation :

- L'évacuation se fera toujours par les voies de sortie normales, il suffit de suivre les panneaux suivants :



- Si la sortie normale n'est pas accessible, utilisez la sortie de secours en suivant les panneaux suivants :



- **Ne vous étonnez pas du chemin emprunté, c'est un chemin sûr qui vous guidera jusqu'au point de rassemblement.**

Réagir en cas d'urgence

Incendie

➤ En cas d'incendie :

- Un unique numéro d'urgence interne : **4444**
- Ne pas se mettre en danger
- Intervention sur feu naissant uniquement par des personnes formées
- Utilisez les extincteurs de l'endroit où vous vous trouvez
- Refermez les portes coupe-feu derrière vous



Réagir en cas d'urgence

Produits chimiques

- En cas d'incident impliquant des produits chimiques :
 - Utiliser les douches et rinces-œil à proximité
 - DAP (Douches Autonomes Portables) disponibles



03

Autorisations



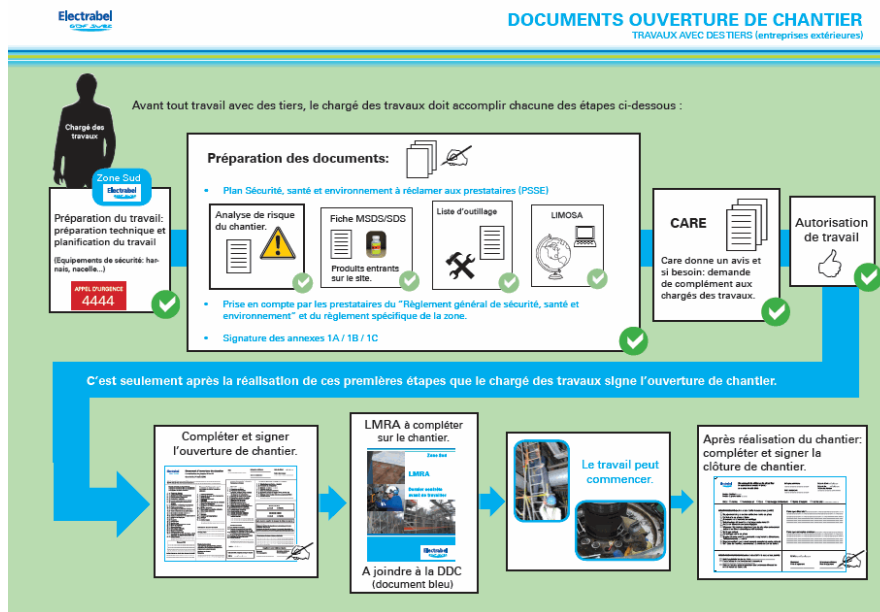
Chapitre 3 : Autorisations Ouvertures et fermetures de chantier

➤ Objectif : échange d'informations mutuel entre les entreprises et Engie Electrabel

- **ENGIE Electrabel** → Tiers : quels sont les risques propres présents sur notre site ?
- Tiers → **ENGIE Electrabel** : quels sont les risques introduits par votre intervention ?

➤ En conséquence :

- Mesures de prévention à prendre



Electrabel Document d'ouverture de chantier
En application du chapitre IV (art.8)
de la loi du 04 août 1996

Site: Entreprise extérieure: Date de début:
Nature des travaux:
Ordres /commandes:

GSM chargé des travaux EBL:
GSM chargé des travaux prestataire:

<p>Risques encourus par les agents de l'entreprise extérieure des aux installations ELECTRABEL ou autres chantiers.</p> <ol style="list-style-type: none"> Travaux en hauteur Travaux superposés Appareil de levage et de manutention Produit toxique / dangereux Intoxication / asphyxie Produit inflammable et ou explosif Aspects thermiques (ambiance ou contact) Installation à démarrage automatique Machines tournantes à proximité Fuite sous pression Démontage de protection collective Travail à flamme nue ou point chaud (soudage, coupage, découpage...) Courroies transporteuses Travaux à l'intérieur d'un espace confiné Présence de corps gras Brut Poussière Outil portatif Bord de l'eau Risque présence amiante ou PCB Chute de matériaux Risque électrique Démontage callibots Équipement saillant Ouverture dans le sol Commission du plan des tuyaux, câbles électriques ou équipements dans le sol Autres risques 	<p>Risques particuliers pour les agents ELECTRABEL du fait de l'entreprise extérieure</p> <ol style="list-style-type: none"> Travaux superposés Appareil de levage et de manutention Chute d'objets Ouverture dans le sol Poussière Encombrement des aires de circulation Coup d'arc électriques Projection de matière incandescente Brut Produit dangereux Démontage de protection collective Démontage callibots Soudure Meulage Contrôle gammagraphique Sablage Autres risques
---	--

Delimitation de la zone de travail:
Horaire prévu:

Risques ATEX:

Équipements sociaux: Il est convenu qu'ELECTRABEL mettra à disposition de l'entreprise extérieure les équipements sociaux suivants:

Vestiaires et douches
Reflecteur

Autres travaux en cours dans la zone de travail:

<p>Mesures de protection à charge de l'entreprise extérieure</p> <p>Sécurité</p> <ol style="list-style-type: none"> Protections auditives Protections individuelles (casques, lunettes, gants, souliers) Rapport de visite de chaque engin de levage et de manutention Éclairage alimenté en 24V ou TBS Protection de chemin de câbles Filet de protection (ou autres) Barrage zone de travail Barrage ouverture au sol Écran de protection (soudage) Filte de chaque produit dangereux Protection travaux en hauteur Protection travaux superposés Enfauillages conformes Accès, chemin de fuite Sorties de secours dégagées Protection contre la rayade Autres mesures: 	<p>Mesures de protection à charge d'ELECTRABEL</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Enfaufilage conforme - réception <input type="checkbox"/> Procédure de consignation <input type="checkbox"/> Barrage de la zone de travail <input type="checkbox"/> Barrage ouverture <input type="checkbox"/> Écran de protection (soudure) <input type="checkbox"/> Protection travaux en hauteur (filets, barres, etc) <input type="checkbox"/> Fillet de protection ou autres <input type="checkbox"/> Barrage chute de pièce dans les équipements (FME) Autres mesures:
--	---

Après chantier compléter le document de clôture de chantier

Communication
Règlement général de sécurité pour entrepreneurs lors de l'exécution des travaux
Consignes de sécurité en vigueur à la centrale disponible sur: <http://www.electrabel.be/voornwesterij/procacalgeneration.aspx>

Observations diverses et risques résiduels:

Réaliser la LMRA sur chantier

Electrabel Nom et signature Entreprise extérieure Nom et signature

OBLIGATOIRE: Analyse de risque sécurité
Fait le:

Autorisations

➤ Autorisation de travail :

- ❑ Document obligatoire
- ❑ Délivrée par le responsable des installations
- ❑ Réceptionnée par le chargé des travaux (généralement une personne d' **ENGIE** Electrabel)
- ❑ Analyse de risques préalable au travail (par exemple, par la méthode KINNEY) fournie par votre entreprise + LMRA
- ❑ **Attention : en fin de chantier le document « autorisation de travail » ne peut pas quitter le site**

Electrabel
PERMIS DE TRAVAIL
BEAM / SU_MECAM
DDC 1051786

POSTE TECHNIQUE: FAM-03-2305-20-0455 1
OVERBAND TDI

ZONES DE TRAVAIL: LOCAL
LOCALISATION: LOCAL
Description: Acceptation overband TDI
Plan: Niveau: TD ans 1

DEBUT DU TRAVAIL: 03/03/2009 11:14:00 FIN DU TRAVAIL: 03/03/2009 11:16:00
Date: Date

RESPONSABLE INSTALLATION RESPONSABLE DES TRAVAUX RESPONSABLE INSTALLATION RESPONSABLE DES TRAVAUX

DEBUT DES TRAVAUX FIN DES TRAVAUX DEBUT NORMAL TRMP FIN NORMAL TRMP
Date: Date Date: Date

PARTICULARS DDC Nom Date Signature

PREMIER: Jean gal Date: TD ans 1 LDC
AGRES: J GALLEZ 02.03.2009 08007
SECURE: J GALLEZ 02.03.2009

INSTALLATION: 30-TENS TDI Aide de passage Beam tension TD ans 1

RECEPTION: 5-PP P010 Permis, plans, licences de travail non
5-PP P020 Protection de la tête - casque
5-PP P200 Gants - vernis
5-PP P290 Chaussure de sécurité S1 haute tige

ORDRES: 1051786010 Acceptation overband TDI
Poste Technique: FAM-03-2305-20-0455 1
OVERBAND TDI

Imprimé par: JEAN GALLEZ Date: 02.03.2009 15:22:17

Electrabel
PERMIS DE TRAVAIL
BEAM / SU_MECAM
DDC 1051786

POSTE TECHNIQUE: FAM-03-2305-20-0455 1
OVERBAND TDI

ZONES DE TRAVAIL: LOCAL
LOCALISATION: LOCAL
Description: Acceptation overband TDI
Plan: Niveau: TD ans 1

DEBUT DU TRAVAIL: 03/03/2009 11:14:00 FIN DU TRAVAIL: 03/03/2009 11:16:00
Date: Date

RESPONSABLE INSTALLATION RESPONSABLE DES TRAVAUX RESPONSABLE INSTALLATION RESPONSABLE DES TRAVAUX

DEBUT DES TRAVAUX FIN DES TRAVAUX DEBUT NORMAL TRMP FIN NORMAL TRMP
Date: Date Date: Date

PARTICULARS DDC Nom Date Signature

PREMIER: Jean gal Date: TD ans 1 LDC
AGRES: J GALLEZ 02.03.2009 08007
SECURE: J GALLEZ 02.03.2009

INSTALLATION: 30-TENS TDI Aide de passage Beam tension TD ans 1

RECEPTION: 5-PP P010 Permis, plans, licences de travail non
5-PP P020 Protection de la tête - casque
5-PP P200 Gants - vernis
5-PP P290 Chaussure de sécurité S1 haute tige

ORDRES: 1051786010 Acceptation overband TDI
Poste Technique: FAM-03-2305-20-0455 1
OVERBAND TDI

Imprimé par: JEAN GALLEZ Date: 02.03.2009 15:22:17 Page: 3 / 4

Autorisations



- LMRA (“*Last Minute Risk Analysis*”) ou Analyse de Risque de Dernière Minute (analyse de risque sur le terrain juste avant de débuter le travail)
 - La LMRA permet de prendre en considération les risques réellement rencontrés sur le chantier.
 - La LMRA est obligatoire, elle doit être complétée sur le terrain par le chargé de travaux en collaboration avec les exécutants.
 - La LMRA doit être refaite à chaque fois que les conditions de travail, l’environnement ou les équipes de travailleurs changent.
 - La LMRA doit accompagner l’autorisation de travail et l’ouverture de chantier sur le chantier.

Autorisations

➤ Echafaudage :

- ❑ Toute demande de mise en place d'un échafaudage doit passer par le coordinateur d'échafaudage.
- ❑ Il est interdit de modifier un échafaudage. Si une modification est nécessaire, elle est à demander au coordinateur d'échafaudage.
- ❑ Préalablement à son utilisation, un échafaudage doit être réceptionné.
- ❑ Les échafaudages doivent ensuite être contrôlés chaque semaine (voir les dates sur le scaftag)



Autorisations

➤ Echafaudage :

- ❑ L'assembleur doit avoir apposé son TAG →
- ❑ Certains échafaudages nécessitent des notes de calcul et sont réceptionnés par un organisme agréé
- ❑ Les utilisateurs d'échafaudages doivent être formés
- ❑ **Il est interdit de placer des moyens de maintenance sur les échafaudages (sauf après autorisation, note de calcul spécifique et contrôle)**



Autorisations

➤ Permis « Feu »:

- Pour tout travail à flamme nue, projection d'étincelles et pour toute action qui peut produire une source de chaleur, ce permis (délivré initialement avec l'autorisation de travail) est **OBLIGATOIRE**.
- Si des travaux de meulage et/ou soudure sont nécessaires pour votre travail et que ce n'était pas prévu ou que vous n'avez pas de permis de feu : recontactez le chargé des travaux qui devra obtenir un permis de feu.



Autorisations

- Permis d' « excavation » :
 - Il est obligatoire, pour tout travail nécessitant une ouverture dans le sol de plus de 30 cm de profondeur, d'obtenir un permis d'excavation.
 - Généralement : nécessité d'effectuer des fouilles manuelles dans les premiers 50 cm.



Autorisations

➤ Application de la procédure « espace confiné **ENGIE** **Electrabel** » :

- ❑ Espace clos
- ❑ Accès difficile
- ❑ Atmosphères potentiellement dangereuses
- ❑ Gardiennage obligatoire
- ❑ Mesure de l'oxygène et de gaz toxiques ou asphyxiants
- ❑ Eclairage de secours
- ❑ Protection respiratoire, etc...
- ❑ Les outils sont alimentés par un transformateur de sécurité placé à l'extérieur.
- ❑ Les équipements d'éclairage sont alimentés à une très basse tension de sécurité en conditions sèches $U < 25 \text{ VAC}$ ou $U < 60 \text{ VDC}$, en conditions humides $U < 12 \text{ VAC}$ ou $U < 30 \text{ VDC}$



Autorisations

- Equipements électriques (sous tension) :
 - Accès strictement interdit sans autorisation



Autorisations

➤ Chariots élévateurs :

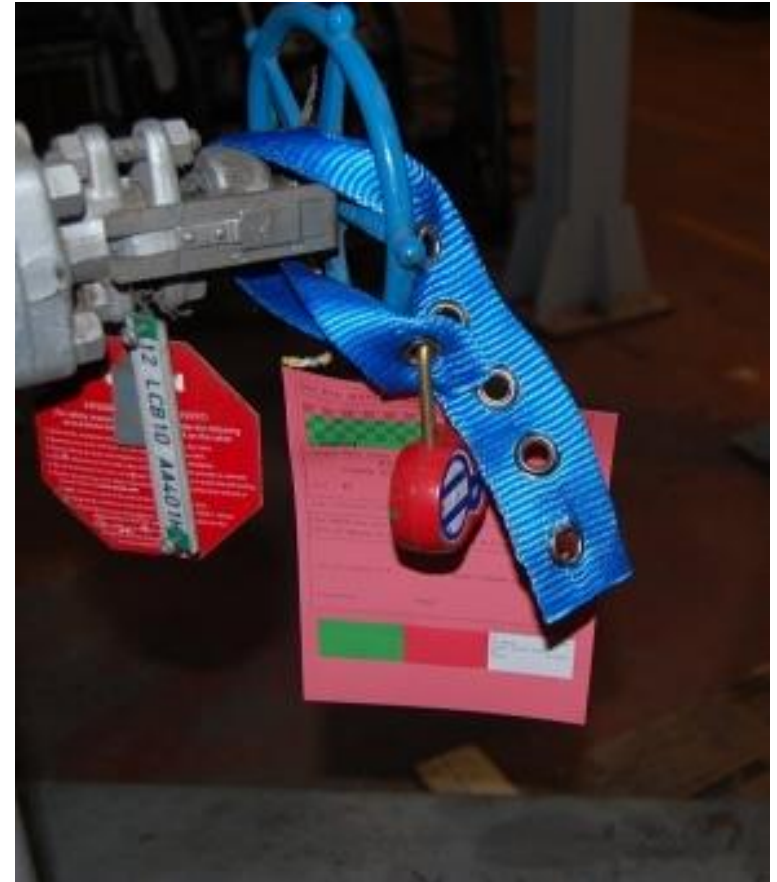
- Strictement interdits sauf si :
 - Vous êtes habilité
 - Et vous pouvez prouver votre habilitation au chargé de travaux par un document formel, écrit et valide.



Autorisations

➤ Consignation d'engin

- ❑ Les travaux ne peuvent pas débuter avant d'avoir reçu l'autorisation du responsable des installations (**ENGIE Electrabel**) qui délivre cette autorisation au chargé des travaux
- ❑ La zone de travail sera consignée et des étiquettes y seront apposées
- ❑ Il vous est interdit d'effectuer des manœuvres dans l'installation



Autorisations

- Le chargé de travaux : votre point de contact
 - ❑ Vous fournira les autorisations et permis nécessaires
 - ❑ Initiera l'ouverture et la clôture de chantier (LMRA)
- A contacter d'office
 - ❑ Pour tout changement de méthode de travail
 - ❑ Lors de circonstances imprévues
 - ❑ Présent au minimum lors des phases critiques









Autorisations

Marquage des engins et accessoires de levage

- La couleur du colson vous indique l'année de validité.
- Le chiffre inscrit sur le repère partex précise le mois limite d'utilisation.
- **Utilisation interdite en cas d'absence de marquage ou hors période de validité ou présentant un défaut**

Code couleur Electrabel, équipements de travail légalement soumis au contrôle

Ruban de couleur

2016 - 2022 - 2028	=	
2017 - 2023 - 2029	=	
2018 - 2024 - 2030	=	
2019 - 2025 - 2031	=	
2020 - 2026 - 2032	=	
2021 - 2027 - 2033	=	

Code chiffré

03	=	31 mars
06	=	30 juin
09	=	30 septembre
12	=	31 décembre



04

Moyens de protection individuelle



Chapitre 4 : Moyens de protection individuelle

- ❑ Obligatoire dans toutes les installations techniques : casque, lunettes de sécurité et chaussures de sécurité
- ❑ + protections spécifiques en fonction des tâches (en fonction de vos analyses de risques. Exemple: protections auditives, gants, masque respiratoire, visière...)
- ❑ Attention : hors échafaudage conforme à partir de 2m de hauteur le harnais de sécurité et la longe adaptée sont obligatoires



05

Gestion des risques



Chapitre 5 : Risques

➤ Analyse

- **Aucun travail ne peut débuter sans qu'une autorisation formelle ne soit donnée et sans qu'il n'y ait eu au préalable une analyse de risques**

➤ Matériel

- Toujours accompagné de son étiquette de contrôle (outillage électroportatif, pneumatique, hydraulique)
- Utilisation conforme

➤ Produits dangereux

- Utilisation uniquement avec l'autorisation du chargé de travaux (qui aura préalablement vérifié que ce produit est autorisé par **ENGIE Electrabel** et vous donnera les conditions d'emplois)



Risques



Les camions et véhicules qui nécessitent au minimum un permis « C » ou « CE » et qui ne sont pas dotés d'une alarme de recul et/ou de capteurs et/ou de caméra de recul doivent être encadrés lorsqu'ils effectuent des manœuvres de marche arrière

(y compris sur les parkings ou les chantiers situés à l'extérieur).



Risques

➤ Electricité

- Risque d'électrocution mortelle pour des tensions $> 12\text{ V}$



- Entrée interdite



Equipements
sous tension 6.3 kV



Risques

- Atmosphères explosives (ATEX) :
- Atmosphère présentant un risque d'explosion dû une concentration (potentielle) de gaz ou de poussières
- Un pictogramme informe de la zone ATEX



Risques

- Les atmosphères ATEX peuvent être dues à une ambiance gaz ou poussières
- Exemples de lieux dangereux :
 - Gaz naturel : poste gaz + turbine à gaz
 - Locaux batteries : H₂
 - Alternateurs et stockage : H₂
 - Stockage gaz
 - Alentours de brûleurs



Risques

Précautions ATEX

- Suivre scrupuleusement les directives du chargé de travail
- Au besoin demander de consulter le plan de zonage ATEX
- Ne pas produire de projections ou de points chauds
- Utiliser du matériel certifié ATEX adapté à la nature de la zone ATEX (gaz ou poussières)
- Réaliser une analyse permanente de l'atmosphère (cas d'une zone ATEX GAZ)
- A proximité d'une zone ATEX, placer toutes les protections et écrans nécessaires afin de ne pas envoyer de projections chaudes ou incandescentes vers la zone ATEX
- En ambiance poussière, éviter de mettre en suspension des dépôts de poussières



Risques

Risques biologiques

➤ Lieux dangereux :

- Tout endroit comportant des boues stagnantes (boue des bassins de Coo, boue des barrages, boue des systèmes de refroidissement: condenseurs, bona, dégrilleurs, etc..)

➤ Risque accru lors de la mise en suspension de gouttelettes dans l'air :

- Utilisation d'eau brute pour le nettoyage haute pression
- Nettoyage de boue

➤ Prévention :

- MPI: Masque P3, gants étanches, sur-salopette
- Hygiène: se laver les mains et le visage avant de manger, fumer,...



Risques

Brûlures

- Lieux dangereux :
 - Salle des machines, chaudière ...
- Risque de contact avec des tuyauteries chaudes non calorifugées
- Fuites de vapeur haute pression



Risques

Rayonnement optique artificiel (arrêté royal du 22 avril 2010)

- Laser, rayons infrarouges : Analyse de risque et conformité des protections adéquates avec le matériel



- Soudage (coup d'arc, UV)



- Risque pour les yeux, la peau



- Utilisation obligatoire de bâches de protection



Risques

Champs électromagnétiques

- Ne pas stationner dans les zones couvertes par ce pictogramme :



- Danger pour les femmes enceintes et les personnes porteuses d'implants actifs (ex.: implants cardiaques) :



Risques

- Lorsque l'on chauffe des sédiments, (boues et résidus d'eau brute), il y a production de gaz
- **Attention** : lors de soudure/oxycoupage sur des tuyaux d'eau brute :
 - risque d'explosion (production de CH_4)
 - d'anoxie (manque d'oxygène) (par présence de CH_4/CO_2)
 - d'intoxication (CO)

À FAIRE



S'ACCROCHER

Accrochez votre harnais quand vous travaillez en hauteur



S'ÉCARTER

Positionnez-vous en dehors de la trajectoire des véhicules, installations et équipements en mouvement



VÉRIFIER

Vérifiez l'absence d'énergie (mécanique, chimique, électrique, fluides sous pression, etc.) avant de commencer des travaux



S'ASSURER

Descendez dans la tranchée seulement si une protection appropriée contre l'ensevelissement est en place



CONTRÔLER

Avant d'entrer dans un espace confiné, contrôlez que l'atmosphère est sûre et surveillez-la pendant que vous travaillez

AUCUNE VIE EN DANGER

Respectez toujours les règles qui sauvent

*La sécurité pour tous.
Rêner. Partager. Agir.

À NE PAS FAIRE



S'ARRÊTER

Ne réalisez pas de travaux avec point chaud, avant que les risques d'incendie ou d'explosion aient été éliminés



ÉVITER

Ne passez pas ou ne restez pas sous une charge



S'INTERDIRE

Ne travaillez pas et ne conduisez pas sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants



BANNIR

Ne manipulez pas votre téléphone ou tout autre moyen de communication lorsque vous conduisez

9 règles simples qui peuvent vous sauver la vie



one SAFETY
Think. Talk. Act.*

06

Signalisation

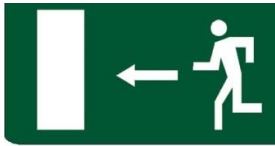


Chapitre 6 : Signalisation Produits chimiques



Signalisation

- Sortie de secours



- Charges suspendues



- Port protection des mains obligatoire



- Danger général








- Port protection auditive obligatoire



- Robinet incendie armé



Signalisation

Formes	Couleurs			
	Rouge	Bleu	Jaune	Vert
Rond	Interdiction 	Obligation 	-	-
Triangle	-	-	Avertissement de danger 	-
Rectangle / Carré	Lutte contre l'incendie 	(Indication)	-	Sauvetage ou secours 

Signalisation

Le repérage des tuyauteries





- Dans la zone sud, c'est le code couleur légal qui est d'application.
- Cependant des variantes peuvent être rencontrées et seront expliquées sur site.
- Remarque : si 2 fluides différents dans le même calorifuge, il y aura 2 anneaux de repérage distincts, distants d'environ 15 cm

Couleurs principales (largeur = 50 mm)	
Vert = Eau	Noir = combustible
Rouge = Vapeur	Orange ou brun = Huile
Jaune = gaz	Pourpre = Acide ou Base
Bleu = Air	Brun = Poussière de bois



Signalisation

Balisage

Rose		Balisage FME (délimite une zone à risque FME : risque d'objet migrant dans les équipements ou systèmes).
Rouge/ Blanc		Zone de travail Zone interdite au stockage
Jaune/ Noir		Zone dangereuse (obstacle, risques de chutes), Zone de stockage
Blanc		Le blanc est utilisé pour baliser les voies d'accès aux zones de travail dans les lieux du service électrique (postes, cabines et locaux).



Signalisation

Balisage

➤ Balisage :

- Affiche à placer à l'entrée du chantier
- Dûment complétée



The image shows a warning sign template. At the top left is a red circle with a diagonal slash over a black hand icon, indicating prohibition. To the right of this icon, the text reads "ATTENTION" in red, followed by "PASSAGE INTERDIT À TOUTE PERSONNE NON-AUTORISÉE" in red. Below this, the text "RAISON DU BALISAGE" is written in blue. Underneath is a large white rectangular box for text. Below that, the text "CHANTIER DE LA SOCIÉTÉ" is written in blue, followed by a smaller white rectangular box. Below that, the text "NOM ET N° GSM DU RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ SE TROUVANT SUR LE CHANTIER" is written in blue, followed by a large white rectangular box. Below that, the text "NOM ET N° GSM DU CHARGÉ DE TRAVAUX ELECTRABEL" is written in blue, followed by a large white rectangular box. In the bottom right corner, the "Electrabel" logo is displayed, with "GDF SUEZ" written in smaller text below it.

ATTENTION
PASSAGE INTERDIT À TOUTE PERSONNE NON-AUTORISÉE

RAISON DU BALISAGE

CHANTIER DE LA SOCIÉTÉ

NOM ET N° GSM DU RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ SE TROUVANT SUR LE CHANTIER

NOM ET N° GSM DU CHARGÉ DE TRAVAUX ELECTRABEL

Electrabel
GDF SUEZ

Signalisation

Amiante et FCR

- Interdiction de travailler
- Informer le chargé de travaux **ENGIE** Electrabel
- Enlèvement uniquement par firmes agréées



07

Environnement



Chapitre 7 : Environnement

Objectifs pour la zone



- L'amélioration continue de notre gestion environnementale - ISO 14 001
- Le respect des normes et de la législation
- Limiter l'impact environnemental de nos centrales :
 - Bruit
 - Rejets dans l'air, le sol et les eaux
 - Tri et la diminution de nos déchets
- L'implication **de tous** pour l'environnement



Environnement

Tri des déchets en centrale : respect des codes couleurs en zone Sud



LES CHIFFONS HUILEUX

LES DÉCHETS MÉNAGERS

LES PAPIERS ET CARTONS

**LES TÉTRA PACKS ET BOUTEILLES
PLASTIQUE**

LES CÂBLES ÉLECTRIQUES

LES MÉTAUX EN MÉLANGE

Environnement

Tri des déchets en centrale

Nouvelle poubelle : déchets biodégradables

Déchets admis	Déchets non admis
Restes de nourriture	Emballages PMC et cannettes
Restes de fruits/légumes	Emballages vides
Nourriture préparée	Reste de poissons
Nourriture périmée	
Déchets de cuisine	Déchets pouvant contenir des corps étrangers tels que verre, serviettes de tables, fourchettes...
Déchets remplissant les conditions pour être utilisés comme engrais/amendement de sol	
Sacs biodégradables compostables	



Environnement

Espace de stockage des déchets

➤ Parcs à conteneurs : **TRIEZ les déchets** suivant les indications

➔ Espaces de stockage présents sur chaque site



16 05 04
AÉROSOLS



 AUTORISÉS	 INTERDITS
<ul style="list-style-type: none">• les aérosols de peinture• les aérosols d'huile, de décalé tout• les aérosols chlorés• les extincteurs pleins• y compris Halon	<ul style="list-style-type: none">• les pots de peinture• les bombes de gaz• les cartouches de sump'ing gaz

17 06 04
ISOLANTS



 AUTORISÉS	 INTERDITS
<ul style="list-style-type: none">• les calorifuges sans amiante, laine de roche, laine de verre, éponge sans substance dangereuse	<ul style="list-style-type: none">• amiante• matériaux d'isolation contenant des substances dangereuses



Environnement

Pro-activité environnementale

- Utilisez les encuvements disponibles auprès de la maintenance
- Evitez les pénétrations dans le sol, dans les égouts ou dans l'eau grâce aux moyens de prévention disponibles en magasin
- Interdiction de déverser des produits dans les avaloirs
- Les produits dangereux pour l'environnement (H400 à H413) **ne peuvent pas être** utilisés à moins d'être acceptés au préalable par Electrabel (voir le chargé de travaux pour plus de précision)
- Prévoyez une gourde et/ou une tasse. Des machines de boissons chaudes et des fontaines à eau sont à votre disposition -> réduction de notre empreinte environnementale 😊



Environnement

Kit anti-pollution

**UNE FUITE,
UN ÉCOULEMENT SUSPECT ?**

UTILISEZ LE KIT ANTI-POLLUTION

<p>CONTENU</p>  <p>3 x 10 kg de oildry absorbant</p>	<p>1 obturateur d'égout réutilisable 90 x 90 cm</p>  <p>100 feuilles MRO 100</p> 	<p>12 boudins absorbants d'hydrocarbures</p>  <p>& 3 paires de lunettes 3 paires de gants NEOSTAR</p>
---	--	---

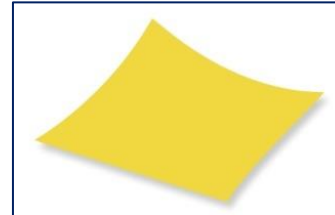


Electrabel
GDF SUEZ

Environnement

En cas d'incident, d'épanchement de liquide

- Appelez le **4444**
- Utilisez les kits anti-pollution
- Prévenez votre chargé de travail pour la déclaration d'anomalie environnementale et le réapprovisionnement des kits anti-pollution
- Eviter les pénétrations dans le sol, dans les égouts grâce aux moyens de protection disponibles dans le kit
 - L'obturateur d'égout
 - L'absorbant
 - etc.



Environnement

Remise en ordre des chantiers

- Après avoir effectué votre travail, n'oubliez pas de nettoyer et ranger votre espace :
 - Amenez vos déchets au centre de tri
 - Rangez vos encuvements
 - Rangez le matériel
 - Procédez au nettoyage du chantier





MERCI

